

Conseil du Centre

82^e session, Genève, 25 octobre 2019

CC 82/4/4

POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est
achevée au 31 décembre 2018**

Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail assume une fonction de contrôle indépendante, visée au chapitre XIV des Règles de gestion financière du Centre. Ces règles prévoient à leur article 14.10 que « le Vérificateur interne aux comptes procède en toute indépendance aux examens et adresse au Directeur ou aux personnes désignées par lui les rapports qu'il peut estimer nécessaires (...) afin que la vérification intérieure des comptes soit effectuée de façon efficace, comme le prévoit le chapitre VIII du Règlement financier. » Ledit chapitre VIII, article 18 d) du Règlement financier, stipule que le Directeur du Centre « établit un système de contrôle financier intérieur et de vérification intérieure des comptes ».
2. L'IAO a pour mission de fournir au Conseil et au Directeur une assurance indépendante et objective, qui soit source de valeur ajoutée et d'améliorations pour les activités du Centre. L'IAO s'emploie activement à faciliter l'évaluation des risques et les contrôles internes, et s'attache à promouvoir une approche cohérente de la gestion des risques pour aider les responsables à améliorer l'efficacité, l'efficacé et la rentabilité des activités du Centre.
3. L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès à l'ensemble des dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée, de même qu'à tout membre du personnel concerné.
4. L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.
5. Le Chef auditeur interne confirme son indépendance et assure que les activités de l'IAO ont été menées à l'abri de toute ingérence de la part de la Direction.

Résumé des résultats de l'audit interne

6. En 2018, l'IAO a présenté trois rapports d'audit:
 - le premier sur les systèmes d'évaluation des activités de formation du Centre;
 - le deuxième sur le plan de continuité du service; et
 - le troisième sur les frais de voyage.
7. Ces audits n'ont pas identifié de graves carences en matière de contrôle. L'IAO a toutefois formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les processus de contrôle interne. Les conclusions et les recommandations des audits sont résumées ci-après.

Examen des systèmes d'évaluation des activités

8. L'audit a montré que la Direction a mis en place des contrôles afin d'évaluer son offre formative, et que 87 pour cent des participants aux activités de formation de 2016 avaient répondu aux questionnaires d'évaluation.

-
9. Cependant, il a aussi cerné la possibilité de préparer une stratégie pour l'élaboration de l'infrastructure des systèmes d'information requise pour appuyer les systèmes d'évaluation des activités à moyen et à long termes. Cette stratégie permettrait au Centre de procéder aux changements nécessaires pour maintenir et améliorer son analyse des évaluations au fur et à mesure de l'augmentation du volume d'informations collectées.
 10. Le Centre utilise actuellement plusieurs applications pour sonder la satisfaction des participants à ses activités de formation. Une stratégie établissant un plan pour développer une base de connaissances faciliterait l'agrégation des informations et simplifierait l'analyse des données et la production de rapports.
 11. L'audit a aussi montré que les contrôles sur la réalisation des tests d'acquisition des connaissances pourraient être améliorés. Cela aiderait les responsables des activités à mieux évaluer les connaissances nouvellement acquises par les participants. Pour assister ses formateurs dans cette tâche, le Centre devrait finaliser les projets de normes et de lignes directrices qu'il a introduits et testés en 2016.
 12. En outre, l'IAO a formulé des recommandations visant à améliorer la collecte et l'affinage des données afin de soutenir les améliorations apportées aux cours, comme l'évaluation individuelle des formateurs du Centre, l'introduction de champs obligatoires dans les évaluations en fin d'activité et la documentation des cas où la rétroaction des participants a entraîné des changements dans l'offre formative.

Examen du plan de continuité du service

13. L'audit a montré que la Direction a mené des consultations intensives avec les principaux membres du personnel afin de préparer un plan global de continuité du service fondé sur des scénarios, qu'elle a finalisé en juillet 2018.
14. Le Centre possède deux centres de données sur son site, qui sont disposés dans une configuration redondante afin d'assurer la continuité du service si l'un d'eux devient inutilisable. Il n'a toutefois pas effectué de test de simulation de défaillance de l'un de ces deux centres de données. Le Centre pourrait donc ne pas être en mesure de garantir le fonctionnement de ses applications vitales en cas de catastrophe. Des tests mettraient en évidence tous les problèmes qui devraient être résolus pour assurer l'efficacité du système de sauvegarde si le besoin s'en fait sentir.
15. Le Centre a mis sur pied une équipe d'intervention rapide pour lui permettre de réagir rapidement à tout problème de continuité des activités en cas d'urgence, ce qui constitue une bonne pratique. Cette équipe est composée de membres du personnel de la plupart des unités du Centre. Au moment de l'audit, le Département de la formation n'avait pas encore désigné son représentant au sein de l'équipe d'intervention rapide, ni illustré ses processus manuels en cas d'indisponibilité des applications commerciales. L'équipe d'intervention rapide pourrait par conséquent ne pas être capable de répondre aux situations nécessitant la participation du Département de la formation. En outre, dans le cas où son application centrale de gestion des participants (MAP) ne serait pas disponible, ce dernier pourrait ne pas être suffisamment préparé pour administrer ce processus manuellement.

-
16. L'audit a également recommandé que le Centre inclue son application Oracle dans la liste des applications commerciales à restaurer sur les installations de sauvegarde hors site. Afin d'assurer une récupération efficace des données en cas de catastrophe entraînant l'indisponibilité des deux centres de données hébergés sur le campus, l'IAO a recommandé au Centre d'élaborer un plan systématique d'achat et de configuration du matériel nécessaire pour restaurer l'application Oracle.
17. Enfin, le Centre aurait tout à gagner à posséder une copie du plan de continuité des activités auprès des installations de sauvegarde hors site, et ce afin de fournir au personnel du service informatique les informations nécessaires pour rétablir les opérations si le plan de continuité devait être invoqué du côté de cette infrastructure tierce.

Examen des frais de voyage

18. L'IAO a constaté que le Centre gère ses arrangements de voyage conformément aux politiques et procédures en vigueur et que, dans plusieurs cas, les fonctionnaires négociaient des conditions plus favorables avec les conférenciers et les consultants externes, ce qui prouve qu'ils mettent activement en œuvre les pratiques de contrôle des coûts.
19. Les résultats de l'audit ont montré que le Centre s'est doté de politiques, règles et procédures en matière de voyages à des fins de mission, de voyages statutaires et de voyages des consultants, conférenciers et participants. Celles-ci revêtent la forme de circulaires émises par divers services, ou sont promulguées sous d'autres formats. En raison du nombre élevé de tels documents, il est difficile pour les fonctionnaires de retrouver la ligne directrice applicable, ce qui augmente le risque qu'ils fonctionnaires n'appliquent pas correctement et uniformément toutes les politiques relatives aux voyages. L'IAO a également relevé une lacune dans la politique concernant les participants qui souhaitent qu'un accompagnateur voyage et loge avec eux. Le Centre devrait donc rédiger une politique consolidée sur les voyages et les personnes accompagnantes.
20. L'audit a encore montré que le Centre reconnaît son devoir de respecter toutes les règles de sécurité du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU), et que ses politiques reflètent ce fait. L'IAO a constaté que le personnel du Centre demandait et obtenait l'habilitation de sécurité avant de voyager. Il n'en va toutefois pas de même pour les consultants qui effectuent des missions pour le Centre. Le SGSNU exige du personnel et des consultants des agences des Nations Unies qu'ils se tiennent à ses politiques. Le non-respect de ces règles peut mettre en danger la sécurité des consultants. L'IAO a donc recommandé que le Centre évalue la meilleure façon d'assurer le respect des exigences du SGSNU.

Audits prévus en 2019

21. L'IAO prévoit de commencer le travail de terrain pour l'audit de la masse salariale du Centre en septembre 2019. Le Chef auditeur interne présentera oralement l'avancement de ces travaux lors de la 82^e session du Conseil en octobre 2019.

Le présent rapport est soumis au Conseil pour discussion et orientation.

Turin, le 20 août 2019